

NAT  
CO  
DE

SECURITE

**FILE COPY  
RETURN TO  
DISTRIBUTION**

Bureau C. 111



Distr.  
GENERALE  
S/5321  
27 mai 1963  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU CONSEIL DE SECURITE  
COMPLETANT SON RAPPORT DU 29 AVRIL 1963 SUR CERTAINS  
FAITS NOUVEAUX RELATIFS AU YEMEN

1. Dans mon rapport au Conseil de sécurité sur certains faits nouveaux relatifs au Yémen en date du 29 avril 1963 (S/5298), j'ai signalé au paragraphe 7 mon intention de présenter au Conseil de sécurité un deuxième rapport traitant plus particulièrement de la question des observateurs de l'ONU, dès que le général Carl Von Horn m'aurait rendu compte du résultat de ses entretiens avec les parties intéressées. J'ai maintenant reçu le rapport du général Von Horn sur ses entretiens.
2. Les parties intéressées ont de nouveau donné au général Von Horn confirmation qu'elles acceptent les conditions d'un désengagement au Yémen telles qu'elles étaient énoncées au paragraphe 4 de mon rapport du 29 avril, le général se souciant surtout, bien entendu, des questions relatives à l'envoi d'observateurs des Nations Unies et à leurs fonctions dans la zone démilitarisée prévue et dans d'autres régions, conformément aux conditions du désengagement.
3. Le général Von Horn s'est entretenu avec les autorités compétentes des trois parties intéressées au Caire, à Djedda et à San'a et a recueilli les vues des parties en cause touchant le rôle, le fonctionnement, la nature et l'effectif du groupe d'observateurs des Nations Unies prévu. Il a également effectué des reconnaissances terrestres et aériennes de part et d'autre de la frontière entre l'Arabie Saoudite et le Yémen, visitant Djisan, Najran, Sa'da et Hudayda, et parcourant la zone démilitarisée ou zone tampon envisagée qui couvre une superficie d'environ 15 000 km<sup>2</sup>.
4. Compte tenu des renseignements dont je dispose, et particulièrement de ceux que m'a communiqués le général Von Horn, je suis parvenu aux conclusions suivantes :
  - a) La présence d'observateurs des Nations Unies dans la région de l'Arabie Saoudite et du Yémen est une nécessité vitale et pourrait bien être le facteur décisif qui empêcherait à l'avenir des incidents graves de s'y produire; leur présence est souhaitée par toutes les parties intéressées; de plus, vu l'urgence, les observateurs doivent être envoyés dans les plus brefs délais.

- b) Le terrain et les conditions climatiques dans lesquels les observateurs devront exercer leurs fonctions dans quelques secteurs seront extrêmement difficiles et même effrayants et des dangers considérables pourront se présenter. Les déplacements et la logistique poseront de grands problèmes. Mais l'envoi et le stationnement d'observateurs sont jugés faisables et peuvent être réalisés.
- c) L'effectif total du personnel nécessaire à la mission d'observation ne dépasserait pas 200 personnes. Ce chiffre comprendrait un petit nombre d'officiers observateurs, une patrouille terrestre d'une centaine d'hommes équipés de véhicules adaptés au terrain et dotés d'armes à des fins défensives uniquement, les équipages et les équipages au sol d'environ huit avions légers et hélicoptères pour la reconnaissance et le transport et le personnel des services d'appui essentiels (transmissions, logistique, services sanitaires, transports et administration).
- d) On estime que la durée de la mission d'observation de l'ONU ne devrait pas dépasser quatre mois.
- e) On pense qu'une partie au moins du personnel nécessaire à cette mission d'observation de courte durée pourrait être détachée de la FUNU, de l'ONUST et peut-être de l'UNMOGIP, sous réserve de l'accord des gouvernements intéressés. J'envisage de nommer le général Von Horn chef de la mission au Yémen.
- f) Le personnel militaire de la mission au Yémen servirait dans les mêmes conditions que celles qui s'appliquent à d'autres opérations du même ordre effectuées par l'ONU.
- g) On estime que le coût total de la mission d'observation au Yémen sera inférieur à un million de dollars. J'ai eu l'espoir que les deux parties les plus directement intéressées, l'Arabie Saoudite et la République arabe unie, voudraient bien assumer les frais de la mission et des entretiens se poursuivent actuellement à ce sujet. Elles accepteront, j'en suis sûr, de prendre à leur charge au moins une partie des frais

soit en versant une contribution en espèces, soit en fournissant une autre assistance. J'agirai au besoin, comme je l'ai dit dans mon rapport précédent, aux termes de la résolution 1862 (VII) de l'Assemblée générale en vue de financer une partie du coût de l'opération.

5. Attendu l'importance et le caractère urgent de la mission d'observation des Nations Unies pour la solution pacifique des questions qui se posent au Yémen, je compte envoyer la mission dès que toutes les mesures utiles concernant les effectifs et l'équipement nécessaires auront pu être prises. C'est ainsi qu'un petit détachement précurseur pourrait être envoyé dans la région dans quelques jours.

-----

